



02143251

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le 21 NOV. 2002

RÉSERVE AU MONITEUR BELGE

RÉSERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

→ n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

→ n°

☐ Registre des sociétés agricoles

→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

"BRASSERIE DUPONT"

3. Forme juridique (en entier)

▷

SPRL

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Tourpes, rue Basse, 5

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

R.C. Tournai 39 753

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

T.V.A. 401 235 550

7. Objet de l'acte

▷

GERANCE : DEMISSION - NOMINATION
AUGMENTATION DE CAPITAL
MISE A JOUR DES STATUTSTexte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belgeLe texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerceD'un acte reçu par Maître Jean-Louis MERTENS,
Notaire à Leuze-en-Hainaut, le quinze novembre deux
mille deux, "Enregistré trois rôles un renvoi à Leuze-
en-Hainaut le dix-huit novembre deux mille deux,
volume 421 folio 5 numéro 11 Reçu sept cent
septante et un euros sept cents (771,07 euros) Le
Receveur (signé) Y. Vanstaels", il résulte que
l'assemblée générale des associés de la société privée
à responsabilité limitée "BRASSERIE DUPONT", a pris
les résolutions suivantes .1) Acceptation de la démission de Monsieur Marc
Rosier de ses fonctions de gérant de la société à la
date du trente-et-un juillet deux mille deux, décharge
de son mandat et nomination de Monsieur Olivier
Dedeycker en qualité de gérant non statutaire de la
société à compter du premier août deux mille deux,
avec les mêmes pouvoirs que ceux dont Monsieur
Marc Rosier disposait

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : 2200001 ...

Numéro du compte : 875-089-1309-63

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

2) Augmentation de capital à concurrence de cent cinquante-quatre mille deux cent douze euros nonante-cinq cents pour le porter de quatre cent nonante-cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros cinq cents (vingt millions de francs) à six cent cinquante mille euros par l'incorporation au capital d'une somme de cent cinquante-quatre mille deux cent douze euros nonante-cinq cents à prélever sur les réserves immunisées, indisponible et extraordinaire ainsi que sur les plus-values de réévaluation de la société, telles qu'elles apparaissent au dernier bilan de la société, soit celui du trente et un décembre deux mille un, sans création de parts sociales nouvelles.

3) Modification des statuts pour les mettre en concordance avec le Code des sociétés, à savoir :

- aux articles dix-huit bis, vingt, vingt-trois et trente des statuts qui contiennent des références aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales ou à la loi du dix-sept juillet mil neuf cent septante-cinq relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, ces références sont supprimées et remplacées par les références correspondantes du Code des sociétés

- l'article vingt-et-un des statuts relatif à la convocation aux assemblées est mis à jour avec l'article deux cent soixante-huit du Code des sociétés

4) Modification des articles cinq, six, quinze, dix-huit bis, vingt, vingt-et-un, vingt-trois et trente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
J-L MERTENS - Notaire.

Déposé en même temps : Expédition, procurations, statuts coordonnés